Commission « Commerce » Conseil de Quartier Louis Blanc/Aqueduc 72 Rue du fg St Martin 75010 Paris

> M. Bertrand Delanoë Maire de Paris Hôtel de Ville 75004 Paris

Paris le 3 octobre 2012

Monsieur le Maire,

Depuis 2008, la commission « commerce » du Conseil de quartier Louis Blanc/Aqueduc alerte le Maire du 10^{ème} sur le non-respect de tous les règlements en vigueur, de la part de la majorité des commerces implantés dans le secteur englobant le haut de la rue du faubourg St Denis, le boulevard de la Chapelle, les rues Philippe de Girard, Louis Blanc, Cail et Perdonnet, à savoir :

- Non-respect des règlements d'urbanisme (absence de déclaration préalable de travaux pour l'installation d'une nouvelle devanture ou la pose d'auvent ou de rideau métallique extérieur)
- Non-respect du règlement des enseignes et de la publicité (enseignes non conformes, pose de vitrauphanies recouvrant totalement ou partiellement les devantures)
- Non-respect des règles d'occupation de l'espace public (étalages non autorisés ou non conformes, dépôts d'objets ou matériel sur les trottoirs, distributions permanentes de prospectus publicitaires et ventes à la sauvette, camions « ventouses » servant à entreposer marchandises ou déchets...)
- Non application des règles d'hygiène et sécurité, des modalités de collecte des déchets.

Les habitants du quartier sont excédés par ces pratiques qui portent atteinte à l'harmonie architecturale des immeubles de ce quartier haussmannien (une des 2 seules boutiques du 10^{ème} classées à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques a même été endommagée), dégradent le « paysage » de la rue par l'envahissement publicitaire, mettent en cause la sécurité de leurs immeubles (plusieurs incendies ces dernières années), mais aussi constituent une gêne pour la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Face à cette situation, la commission « commerce » a rencontré à 4 reprises le Maire d'arrondissement et les services de la ville concernés (Direction de l'Urbanisme, DPP, DPE) et demandé une application plus rigoureuse des règlements en vigueur. Pour bien faire mesurer l'ampleur des dysfonctionnements à nos interlocuteurs, nous avons été amenés à faire des recensements relativement exhaustifs des infractions (bilan du dernier état : 40 non déclarations de travaux (après vérifications dans le BMO), 58 enseignes « drapeau » non conformes, 65 devantures recouvertes de vitrauphanies échappant à toute imposition assimilable à une enseigne (mais avec une contrepartie occulte!), 21 étalages non conformes, 69 graffitis ou tags sur les façades et mobiliers publics...). Cette situation de non-droit croissant est le résultat de longues années de laxisme. Les habitants attendent avec impatience qu'un terme soit mis à la dégradation progressive du quartier.

Malgré les engagements pris et quelques résultats ponctuels sans lendemain, aucune amélioration sensible n'a été constatée en 4 ans. Pour expliquer leur relative impuissance, nos différents interlocuteurs objectent l'insuffisance des moyens humains dont ils disposent pour couvrir l'ensemble des infractions, certes particulièrement nombreuses dans notre quartier. Ils soulignent par ailleurs l'insuffisance de moyens juridiques vraiment efficaces à leur disposition.

Nous contestons ce dernier point car il existe des mesures contraignantes, telles que les astreintes financières pour les enseignes, les « arrêtés interruptifs de travaux », en cas de non déclarations de travaux, qui n'ont jamais été mis en œuvre. Par contre, nous avons salué la proposition de loi présentée par Sandrine Mazetier concernant l'occupation de l'espace public. Elle indique explicitement que « la législation en vigueur ne permet pas aux collectivités de faire respecter les règles qu'elles édictent... ». Nous rencontrons prochainement la nouvelle députée de notre circonscription, Mme Seybah Dagoma pour lui demander de remettre à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale cette proposition de loi qui, si la nouvelle majorité la votait, permettrait de répondre à une partie des problèmes que nous soulevons. Nous espérons aussi pouvoir compter sur votre soutien résolu à cette proposition de loi visant à donner à tous les maires de France les moyens de faire appliquer toutes les règlementations qu'ils adoptent.

Nous vous informons par ailleurs que nous avons contacté le nouveau Préfet de police pour un renforcement des contrôles de sécurité dans les établissements recevant du public pour une réelle application des réglementations « incendie », en particulier dans les restaurants.

Nous avons également interpelé la Vice-Procureure à propos des procès-verbaux, dressés par les services de l'Urbanisme, qui malheureusement sont presque systématiquement classés « sans suite ».

Autre conséquence de la politique de « laisser faire » menée depuis de nombreuses années, toutes les règles de concurrence sont aujourd'hui faussées, rendant impossible toute politique de renouvellement commercial; le mandat limité de la SEMAEST n'a permis à ce jour aucune intervention dans ce périmètre. Pour sortir de cette impasse, nous demandons que soit créé un « périmètre limité de préemption des baux commerciaux », comme le font des dizaines de municipalités de toutes tendances, non pour préempter des locaux, mais pour disposer d'un outil de veille et d'intervention sur les mutations en cours.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour apporter toutes les précisions nécessaires, sachant que les problèmes que nous rencontrons existent également dans d'autres quartiers populaires dans lesquels les habitants ont le sentiment de vivre dans des zones de « non-droits ».

En tout état de cause, sans attendre l'évolution législative attendue, nous comptons sur vous pour renforcer l'action et l'efficacité de vos services par tous les moyens actuellement disponibles, aussi insuffisants soient-ils.

Dans cette attente recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de notre haute considération.

La commission « commerce » du Conseil de quartier Louis Blanc/Aqueduc

NB : Copie à Rémi Féraud, Maire du 10^{ème} et Seybah Dagoma, députée de la 5^{ème} circonscription